

AR Prefecture		REPUBLIQUE FRANÇAISE
046-214601379-20250403-202504002		Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Reçu le 08/04/2025		Département du LOT

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 avril 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	11	11

Date de la convocation le 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : M. JARRY Daniel – Sylvia BAQUE – Jean Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Josiane MIO BERTOLO – Julian GOMEZ – Jean Jacques BOUSQUET – Benoît JURASCHEK – Sylvie LOUIS

Absents : Olivier TAURAND – Evelyne DESCHAMPS – Evelyne CRABOL – Liliane RESSEGUIER

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION n°202504002

Objet : Budgets 2025 du multiple rural.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 du multiple rural :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 85 104.71 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement : 92 195.16 €

Le Conseil Municipal procède donc au vote :

Présents : 11

Exprimés : 11

Vote Pour : 11

Contre : 0

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budgets primitif 2025 proposé du multiple rural.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Daniel JARRY



Publié le 8/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>